

CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LES AUTEURS (SANS PRODUCTEUR)

Le dossier version numérique

Dossier à envoyer par mail ou via un service d'envoi de fichiers type WeTransfer à :
ecriture@auvergnerhonealpes-cinema.fr

Le dossier numérique doit comporter un fichier PDF par pièce demandée,
(soit une douzaine de fichiers), un fichier ne doit pas dépasser 5 Mo.

- Fiche de renseignements, à télécharger sur notre site
- Un synopsis développé de 2 à 3 pages (Arial 16)
- Soit un traitement d'une trentaine de pages maximum (Arial 16)
soit une continuité dialoguée (Arial 16)
- Une note d'intention de l'auteur et qui précise les pistes d'écriture ou de réécriture du projet
- Une note expliquant le lien entre le projet et la région, qui donnera lieu à un tournage significatif
du projet en Auvergne-Rhône-Alpes
- Un justificatif de domicile de l'auteur, si il est de la région
- Un CV de l'auteur avec des liens vers des films antérieurs

Le dossier version papier

Dossier à envoyer à :
Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma
Pôle PIXEL – Bâtiment Production
24 rue Emile Decorps, 69100 Villeurbanne

- Deux exemplaires du traitement ou de la continuité dialoguée

Nous vous remercions d'indiquer le titre et d'ajouter des numéros de page à votre document.